

Procès-verbal de la session ordinaire du

Conseil de la Municipalité de Sainte-Julienne, tenue le 10 septembre 2007 à 20h00 à la salle municipale, 1380, Route 125 à Sainte-Julienne, lieu ordinaire des sessions et à laquelle sont présents :

Monsieur Louis Thouin, district 1
 Monsieur Stéphane Breault, district 2
 Madame Manon Desnoyers, district 3
 Madame Céline Daigneault, district 4
 Madame Josée Bélanger, district 5
 Monsieur Benoît Ricard, district 6

formant quorum, sous la présidence de son honneur le maire, monsieur Pierre Mireault

Est présent, monsieur Claude Arcoragi, secrétaire-trésorier/directeur général

Rituel du Conseil

Ordre du jour

session ordinaire du 10 septembre 2007

Point 1)

07-09R-376 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Point 2)

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.1

07-09R-377 Adoption de l'ordre du jour du 10 septembre 2007

2.2

07-09R-378 Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 6 août 2007

2.3

07-09R-379 Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 20 août 2007

2.4

07-09R-380 Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 27 août 2007

GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

3.1

Suivi des dossiers

3.2

07-09R-381 Acceptation de la liste des chèques émis durant le mois d'août 2007

3.3

07-09R-382 Approbation de la liste des comptes fournisseurs (à payer) préparé le 29 août 2007

- 3.4
07-09R-383 Approbation de la liste des bons de commande du 6 juillet au 29 août 2007
- 3.5
07-09R-384 Rapport financier au 29 août 2007
- 3.6
07-09R-385 Autorisation d'effectuer des virements budgétaires
- 3.7
07-09R-386 Offre d'achat du lot 3 442 049 , matricule 8491-63-0075
- 3.8
07-09R-387 Programme d'études TÉL'UQ
- 3.9
07-09R-388 Annulation de la facture 200245
- 3.10
07-09R-389 Mandat pour aller en soumission pour la création d'un nouveau site internet.
- 3.11
07-09R-390 Entente – Grief 2006-001 et 2006-002
- 3.12
07-09R-391 Affectation d'un montant de 265 000\$ au fonds de roulement
- 3.13
07-09R-392 Imputation d'un montant de 360 000\$ au surplus accumulé affecté au remboursement du déficit accumulé de la régie de police de Montcalm
- 3.14
07-09R-393 Réalisation complète de l'objet et annulation des soldes résiduels de plusieurs règlements d'emprunt.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- Point 4)
- 4.1 Suivi des dossiers en cours.
- 4.2
07-09R-394 Paiement - Primes d'état major

TRAVAUX PUBLICS

- 5.1 Suivi des dossiers en cours.
- 5.2
07-09R-395 Dépôt des requêtes du 1^{er} août au 30 août 2007

- 5.3
07-09R-396 Octroi du contrat pour l'achat de sel pour l'hiver 2007-2008
- 5.4
07-09R-397 Installation d'un panneau d'arrêt
- 5.5
Avis de motion concernant un règlement d'emprunt pour l'empierrement de la rue des Arpents Verts.
- 5.6
Avis de motion concernant un règlement d'emprunt pour l'empierrement de la Place Anjou
- 5.7
07-09R-398 Correction à apporter au règlement 708-07 concernant le règlement d'emprunt de 57 501.29\$ décrétant des travaux de drainage, d'empierrement et de pavage d'un tronçon de la rue Bocage dans le domaine Patenaude depuis la route 346 jusqu'à l'intersection de la rue du Pékan, et ce, pour un taux de taxation à l'unité pour chaque immeuble imposable.

HYGIÈNE DU MILIEU

- 6.1 Suivi des dossiers en cours.

AMÉNAGEMENT – URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

- 7.1 Suivi des dossiers
- 7.2
07-09R-399 CCU- Rencontre à Ste-Agathe
- 7.3
07-09R-400 Modification de la résolution 07-04R-169 – Cession d'un tronçon de la rue Ouellette du Domaine Manseau
- 7.4
07-09R-401 Autorisation de transmettre le dossier du 2899 rue Aram aux avocats.
- 7.5
07-09R-402 Autorisation de transmettre le dossier du 4332 rue Fonti aux avocats.
- 7.6
07-09R-403 Autorisation d'émettre un constat d'infraction pour le 2987 rue Claude, Domaine des Deux Lacs
- 7.7
07-09R-404 Autorisation d'émettre un constat d'infraction pour le 3071 Route 346
- 7.8
07-09R-XXX Cession d'une partie de la rue Victoria en faveur de M. Réjean Lévesque

LOISIRS ET CULTURE

Point 8)

8.1 Survi des dossiers en cours

8.2

07-09R-405 Renouvellement de prêt à usage – Halte de verdure

8.3

07-09R-406 Mérite loisir Lanaudois 2007

8.4

07-09R-407 Fête des bénévoles

8.5

07-09R-408 Mandat au Groupe Leroux Beaudoin Hurens & Associés

Période de questions et levée de l'assemblée

Point 9) Période de questions

Point 10)

07-09R-409 Levée de l'assemblée ordinaire du 10 septembre 2007



Point 1)

07-09R-376 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT QUE le quorum est obtenu.

Il est proposé par : Louis Thouin, district 1

Appuyé par : Benoît Ricard, district 6

Et résolu

Que l'assemblée est ouverte.

ADOPTÉE

Point 2)

2.1

07-09R-377 Adoption de l'ordre du jour du 10 septembre 2007

CONSIDÉRANT QUE le président de l'assemblée a fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par : Louis Thouin, district 1

Appuyé par : Benoît Ricard, district 6

Et résolu

QUE l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du 10 septembre 2007 est accepté.

ADOPTÉE

2.2

07-09R-378 *Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 6 août 2007*

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal a été transmis aux membres du Conseil et reflète les discussions et décisions rendues;

Il est proposé par Louis Thouin, district 1
Appuyé par Benoît Ricard, district 6
Et résolu

QUE le procès-verbal de la session ordinaire du 6 août 2007 est par le présente adopté.

ADOPTÉE

2.3

07-09R-379 *Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 20 août 2007*

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal a été transmis aux membres du Conseil et reflète les discussions et décisions rendues;

Il est proposé par Louis Thouin, district 1
Appuyé par Benoît Ricard, district 6
Et résolu

QUE le procès-verbal de la session extraordinaire du 20 août 2007 est par le présente adopté.

ADOPTÉE

2.4

07-09R-380 *Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 27 août 2007*

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal a été transmis aux membres du Conseil et reflète les discussions et décisions rendues;

Il est proposé par Louis Thouin, district 1
Appuyé par Benoît Ricard, district 6
Et résolu

QUE le procès-verbal de la session ordinaire du 9 juillet 2007 est par la présente adopté.

ADOPTÉE

GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

3.1

Suivi des dossiers

3.2

07-09R-381 *Acceptation de la liste des chèques émis durant le mois d'août 2007*

Il est proposé par : Manon Desnoyers, district 3
Appuyé par : Louis Thouin, district 1
Et résolu

QUE le Conseil approuve les déboursés des chèques émis durant le mois d'août 2007 pour un montant de 179,197.73\$

ADOPTÉE

3.3

07-09R-382 Approbation de la liste des comptes fournisseurs (à payer) préparé le 23 et le 29 août 2007

Il est proposé par Benoît Ricard, district 6

Appuyé par Céline Daigneault, district 4

Et résolu

QUE la liste des comptes fournisseurs (à payer) préparé le 23 août 2007 au montant de 258,047.01\$ et le 30 août au montant de 72,132.75\$ pour un montant total de 330,179.76\$ est approuvée et le paiement est autorisé.

ADOPTÉE

3.4

07-09R-383 Approbation de la liste des bons de commande du 31 juillet 2007 au 22 août 2007

Considérant que l'article 204 du Code municipal stipule qu'à moins qu'il n'en soit autrement prévu dans un règlement adopté en vertu de l'article 960.1, le secrétaire-trésorier paie, à même les fonds de la municipalité, toute somme de deniers dus par elle, chaque fois que, par résolution, il est autorisé à le faire par le conseil ou, si tel cas se présente, par décision du comité administratif d'une municipalité régionale de comté.

Il est proposé par : Manon Desnoyers, district 3

Appuyé par : Josée Bélanger, district 5

Et résolu

QUE le Conseil approuve la liste des bons de commande émis du 31 juillet 2007 au 22 août 2007.

ADOPTÉE

3.5

07-09R-384 Rapport financier au 31 août 2007

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 176.4 du Code municipal du Québec, le secrétaire-trésorier/directeur général remet aux membres du Conseil, une fois par trimestre, un état des revenus et des dépenses de la Municipalité depuis le début de l'exercice financier;

CONSIDÉRANT QU'il remet aussi deux états comparatifs, l'un portant sur les revenus qu'il prévoit percevoir durant l'exercice et ceux prévus par le budget, et l'autre portant sur les dépenses effectuées à la date de l'état et celles prévues par le budget;

Il est proposé par : Louis Thouin, district 1

Appuyé par : Josée Bélanger, district 5

Et résolu

QUE le Conseil accepte le dépôt du rapport financier du 1^{er} janvier 2007 au 31 août 2007.

ADOPTÉE

3.6

07-09R-385 *Autorisation d'effectuer des virements budgétaires*

Il est proposé par : Céline Daigneault, district 4
Appuyé par; Louis Thouin, district 1
Et résolu

QUE le Conseil autorise les virements tel que présenté selon le formulaire d'amendement soumis par le Directeur des finances en date du 31 août 2007.

ADOPTÉE

3.7

07-09R-386 *Offre d'achat du lot 3 442 049, matricule 8491-63-0075*

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu un offre d'achat pour le lot 3 442 049 (P-521) d'une superficie de 747.690 m²;

CONSIDÉRANT QUE l'acheteur offre la somme de 1 400.\$ pour le dit terrain qui est le montant de l'évaluation;

En conséquence,

Il est proposé par Louis Thouin, district 1
Appuyé par Manon Desnoyers, district 3
Et résolu

QUE la Municipalité accepte de vendre le lot 3 442 049 (P-521) pour le montant de 1 400.\$

QUE l'acheteur assumera les frais de notaire et d'arpenteur s'il y a lieu;

QUE le Maire et le secrétaire-trésorier/directeur général sont autorisés à signer les documents afférents à cette vente.

ADOPTÉE

3.8

07-09R-387 *Programme d'études TÉLÉUQ*

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité prévoit dans son budget, des cours de formation pour son personnel ;

CONSIDÉRANT QUE Mme Carol Foley désire poursuivre un cours en comptabilité administrative 1002 (Initiation à la gestion) par TÉLÉUQ, l'université à distance ;

CONSIDÉRANT QUE le coût de cette session est de 317.18\$, taxes incluses ;

Il est proposé par Stéphane Breault, district 2
Appuyé par Josée Bélanger, district 5
Et résolu

QUE la Municipalité autorise Carol Foley à suivre le cours en comptabilité administrative 1002 au coût total de 317.18 à même le poste budgétaire 1-02-160-00-453

ADOPTÉE

3.9

07-09R-388 *Annulation de la facture 200245*

CONSIDÉRANT QUE cette facture a été transmise aux avocats afin d'émettre une mise en demeure au propriétaire du véhicule ;

CONSIDÉRANT QUE selon les avocats il n'y a pas lieu de réclamer cette facture parce qu'il y a eu utilisation des pinces de désincarcération et qu'une ligne de protection a été déployée pour la sécurité ;

En conséquence,

Il est proposé par Louis Thouin, district 1

Appuyé par Céline Daigneault, district 4

Et résolu

QUE la Municipalité annule la facture no. 200245 datant du 14 avril 2002.

ADOPTÉE

3.10

07-09R-389 *Mandat pour aller en soumission pour la création d'un nouveau site internet.*

Il est proposé par Céline Daigneault, district 4

Appuyé par Stéphane Breault, district 2

Et résolu

QUE la Municipalité mandate Nathalie Girard à préparer un devis afin d'aller en soumission pour la création d'un nouveau site Internet de la Municipalité.

ADOPTÉE

3.11

07-09R-390 *Entente – Grief 2006-001 et 2006-002*

ATTENDU QUE le Syndicat a déposé le grief 2006-001 concernant l'accomplissement de tâches et responsabilités différentes de celles attachées à la fonction de secrétaire/réceptionniste occupée par Madame Nathalie Girard ainsi que le grief 2006-002 ayant trait à l'ajustement du taux de salaire de madame Nathalie Girard rétroactivement au 3 septembre 2005;

Les parties conviennent de ce qui suit :

1. La municipalité de Sainte-Julienne, par l'acceptation de la présente crée la fonction de chargée à l'administration, fonction qui est régie par le certificat d'accréditation détenu par l'Union des employées et employés de service, local 800, secteur bureau;
2. Le salaire applicable au 31 décembre 2005 à la fonction de chargée à l'administration est de 19,00\$ de l'heure;
3. La municipalité de Sainte-Julienne versera pour et à l'acquis de madame Nathalie Girard, la somme de treize mille six cent dollars (13 600,00\$). Un premier versement de six mille huit cents dollars (6 800,00\$) est effectué au moment de la signature et un deuxième versement de six mille huit cents dollars (6 800,00\$) aura lieu entre le 1^{er} janvier 2008 et le 28 février 2008 au compte de régime enregistré d'épargne retraite de madame Nathalie Girard. À cette fin, cette dernière indiquera par écrit au moyen des formulaires appropriés à quelle institution financière la municipalité doit établir le ou les chèques précédemment mentionnés;
4. En considération de l'exécution des présentes, le Syndicat, pour et au nom de ses membres et ainsi que madame Nathalie Girard, ses ayants droit, représentants et

mandataires donnent à la municipalité de Sainte-Julienne, ses officiers, préposés, représentants et mandataires, une quittance complète, totale et finale à l'égard de tous droits d'action, plaintes, griefs, recours de même nature passés présents et futurs à l'égard de toute question découlant directement et indirectement des griefs 2006-001 et 2006-002;

En conséquence,

Il est proposé par Stéphane Breault, district 2

Appuyé par Louis Thouin, district 1

Et résolu

QUE la Municipalité entérine ladite entente, que le Maire et le Directeur général/secrétaire trésorier sont autorisés à signer la transaction et quittance intervenue entre la Municipalité de Sainte-Julienne et l'Union des employées et employés de service, section locale 800 et Madame Nathalie Girard.

ADOPTÉE

3.12

07-09R-391 Affectation d'un montant de 265 000\$ au fonds de roulement

CONSIDÉRANT QUE le solde du surplus accumulé non affecté de la Municipalité au 31 décembre 2006 s'élève à 792 841\$;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire augmenter ses fonds réservés affecté au fonds de roulement dans le but d'augmenter l'efficacité de son avoir des contribuables;

Il est proposé par Benoît Ricard, district 6

Appuyé par Josée Bélanger, district 5

Et résolu

QU'un montant de 265 000\$ provenant du surplus accumulé non affecté au 31 décembre 2006 soit imputé au fonds de roulement.

ADOPTÉE

3.13

07-09R-392 Imputation d'un montant de 360 000\$ au surplus accumulé affecté au remboursement du déficit accumulé de la Régie de police de Montcalm

CONSIDÉRANT QUE le rapport des vérificateurs de la Régie de police de Montcalm présente un déficit accumulé aux états financiers vérifiés du 31 décembre 2006 de 1 431 236\$;

CONSIDÉRANT QUE le déficit accumulé estimé au 31 décembre 2007 présenté dans un document de travail daté du 12 août 2007 par le secrétaire-trésorier de la Régie de police de Montcalm est de 1 230 000\$;

CONSIDÉRANT QUE la quote-part (28.41%) de ce déficit accumulé au 31 décembre 2007 pour la Municipalité de Sainte-Julienne est estimé à 349 443\$;

Il est proposé par Céline Daigneault, district 4

Appuyé par Josée Bélanger, district 5

Et résolu

QUE'une provision de 360 000\$ soit affectée en date des présentes à même le surplus accumulé de la municipalité de Sainte-Julienne en prévision de pouvoir rembourser sa quote-part du déficit de la Régie de police de Montcalm;

QUE le paiement de la municipalité à la Régie de police ne devra s'effectuer exclusivement que dans le cas où les trois municipalités propriétaires de la Régie de police de Montcalm remboursent leurs quote-part respectives et que ces remboursements soient appliqués aux remboursements des emprunts de la Régie de police de Montcalm.

Advenant le cas où le montant à rembourser serait supérieur à la provision visée par la présente, le montant excédentaire pourra être affecté au surplus accumulé de la municipalité de Sainte-Julienne.

ADOPTÉE

3.14

07-09R-393 Réalisation complète de l'objet et annulation des soldes résiduels de plusieurs règlements d'emprunt.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Julienne a entièrement réalisé l'objet des règlements dont la liste apparaît à l'annexe, selon ce qui était prévu;

CONSIDÉRANT QU'une partie de ces règlements a été financé de façon permanente;

CONSIDÉRANT QU'il existe pour chacun de ces règlements un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales et des Régions qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

CONSIDÉRANT QUE les travaux sont terminés et que le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du Ministère;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés à l'annexe pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la municipalité;

Il est proposé par Benoît Ricard, district 6

Appuyé par Louis Thouin, district 1

Et résolu

Que la municipalité de Sainte-Julienne modifie les règlements identifiés à l'annexe de la façon suivante :

1. par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes « nouveau montant de la dépense » et « nouveau montant de l'emprunt » de l'annexe;
2. par l'ajout d'une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la Municipalité affecte de son fonds général la somme indiquée sous la colonne « Fonds général » de l'annexe;
3. par la modification de la disposition relative à l'affectation d'une subvention en vue d'y indiquer le montant apparaissant sous la colonne « subvention » de l'annexe. Les protocoles d'entente ci-joints sont réputés faire partie intégrante des règlements correspondants identifiés à l'annexe.

QUE la Municipalité de Sainte-Julienne informe le ministre des Affaires municipales et des Régions que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'annexe ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution et, le cas échéant, des quotes-parts versées par les promoteurs ou des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le

paiement de leur part en capital. Les montants de ces appropriations apparaissent sous les colonnes « Promoteurs » et « Paiement comptant » de l'annexe.

QUE la Municipalité de Sainte-Julienne demande au Ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduels mentionnés à l'annexe.

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et des Régions.

ADOPTÉE

SÉCURITÉ PUBLIQUE

4.1 Suivi des dossiers en cours.

4.2

07-09R-394 Primes d'état major

Il est proposé par Louis Thouin, district 1

Appuyé par : Céline Daigneault, district 4

Et résolu

Que la Municipalité accorde la prime d'état major aux :

1. Directeur du service des incendie pour un montant de 5,200\$ rétroactif le 1^{er} janvier 2007
2. Capitaine pour un montant de 2,600\$ rétroactif janvier 2006.

Que la Municipalité accorde par la même occasion un ajustement de salaire équivalent à l'indice du prix à la consommation aux :

1. Directeur du Service des incendies rétroactif le 1^{er} janvier 2007.
2. Capitaine rétroactif le 1^{er} janvier 2006.

ADOPTÉE

TRAVAUX PUBLICS

5.1 Suivi des dossiers en cours

5.2

07-09R-395 Dépôt des requêtes du 1^{er} août au 30 août 2007

Il est proposé par Josée Bélanger, district 5

Appuyé par Manon Desnoyers, district 3

Et résolu

QUE la Municipalité accepte le dépôt des requêtes du 1^{er} août au 30 août 2007.

ADOPTÉE

5.3

07-09R-396 Octroi du contrat pour l'achat de sel pour l'hiver 2007-2008

CONSIDÉRANT QUE le Directeur du Service des travaux publics est allé en soumission pour l'achat de sel pour le service de déneigement durant l'hiver 2007-2008;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions déposées se lisent comme suit :

Mines Seleine,	71.44\$ /t.m.
Sifto	72.25\$ /t.m.
Cargill	75.72\$ /t.m.

CONSIDÉRANT QUE la compagnie les Mines Seleine est le plus bas soumissionnaire conforme;

Il est proposé par Manon Desnoyers, district 3
Appuyé par Louis Thouin, district 1
Et résolu

QUE la Municipalité autorise l'achat de 1 000 tonnes métriques de sel pour la saison 2007-2008 de la compagnie les Mines Seleine au coût de 71.44\$ la tonne métrique, plus les taxes applicables à même le poste budgétaire 1 02 330 00 625.

ADOPTÉE

5.4

07-09R-397 Installation d'un panneau arrêt

CONSIDÉRANT la vitesse excessive sur la route 346;

CONSIDÉRANT la topographie aux abords des intersections de la route 346 et de la Petite Ligne;

CONSIDÉRANT QU'au cours des dernières années la Municipalité a été témoin de graves accidents;

En conséquence,
Il est proposé par Benoît Ricard, district 6
Appuyé par Josée Bélanger, district 5
Et résolu

QUE la Municipalité mandate le Directeur des Travaux publics à procéder à l'installation d'un panneau d'arrêt aux endroits suivants :

- 1- Rang du Cordon (Route 346) direction nord au coin de la Petite Ligne
- 2- Rang du Cordon (Route 346) direction sud au coin de la Petite Ligne

QUE la Municipalité sollicite la collaboration de la Municipalité de Saint-Alexis afin d'agencer leur signalisation avec l'installation des nouveaux panneaux.

ADOPTÉE

5.5

Avis de motion concernant un règlement d'emprunt de 49 966.30\$ pour l'empierrement de la rue des Arpents Verts

Un avis de motion est donné par Louis Thouin, district 1, afin qu'à une séance subséquente, le règlement d'emprunt au montant de 49 966.30\$ portant le numéro 704-07 soit adopté pour l'empierrement de la rue des Arpents Verts.

5.6

Avis de motion concernant un règlement d'emprunt de 44 998.22\$ pour l'empierrement de la Place Anjou

Un avis de motion est donné par Benoît Ricard, district 6, afin qu'à une séance subséquente, le règlement d'emprunt au montant de 44 998.22\$ portant le numéro 719-07 soit adopté pour l'empierrement de la rue Place Anjou.

(Le maire se retire sous prétexte qu'il y a conflit d'intérêt pour le point suivant)

5.7

07-09R-398 Correction à apporter au règlement 708-07 concernant le règlement d'emprunt de 57 501.29\$ décrétant des travaux de drainage, d'empierrement et de pavage d'un tronçon de la rue Bocage dans le domaine Patenaude depuis la route 346 jusqu'à l'intersection de la rue du Pékan, et ce, pour un taux de taxation à l'unité pour chaque immeuble imposable.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté le règlement 708-07;

CONSIDÉRANT QUE selon le Ministère des affaires municipales et des régions, il y a lieu de modifier le règlement 708-07 :

En conséquence,

Il est proposé par : Benoît Ricard, district 6

Appuyé par : Josée Bélanger, district 5

Et résolu

QUE les modifications suivantes soient apportées au règlement 708-07 :

1. Première ligne du premier paragraphe de l'article 6 : intercaler le terme « à 75% » entre les mots « pour pourvoir » et « dépenses engagées ».
2. Remplacer le deuxième paragraphe de l'article 6 par ce qui suit : Le montant de cette compensation sera établi annuellement en multipliant le nombre d'unités attribuées suivant le tableau ci-après à chaque immeuble imposable par la valeur attribuée à chaque unité. Cette valeur est déterminée en divisant 75% des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt par le nombre d'unités de l'ensemble des immeubles imposables situés à l'intérieur du bassin.
3. Première ligne du quatrième paragraphe de l'article 6 : intercaler le terme « à 25% » entre les mots « pour pourvoir » et « dépenses engagées »
4. Remplacer le cinquième paragraphe de l'article 6 par ce qui suit : Le montant de cette compensation sera établi annuellement en multipliant le nombre d'unités attribués suivant le tableau ci-après à chaque immeuble imposable par la valeur attribuée à chaque unité. Cette valeur est déterminée en divisant 25% des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt par le nombre d'unités de l'ensemble des immeubles imposables situés à l'intérieur du bassin.

ADOPTÉE

(le Maire réintègre son poste).

HYGIÈNE DU MILIEU

Point 6)

6.1 Suivi des dossiers en cours.

URBANISME

7.1 Suivi des dossiers en cours

7.2

07-09R-399 CCU- Rencontre à Ste-Agathe

Il est proposé par : Manon Desnoyers, district 3

Appuyé par : Josée Bélanger, district 5

Et résolu

QUE la Municipalité autorise deux (2) membres du CCU à assister à la rencontre qui aura lieu à Sainte-Agathe le 29 septembre 2007.

Que la Municipalité assumera les frais suivants :

√ frais d'inscription (taxes incluses).....	170.00\$
√ frais de déplacement (du kilomètre) s'il y a lieu.....	0.40\$
√ frais de repas par jour au montant suivant :	
déjeuner.....	15.00\$
dîner.....	25.00\$
souper.....	40.00\$

à même le poste budgétaire numéro 1 02 610 00 690.

ADOPTÉE

7.3

07-09R-400 Modification de la résolution 07-04R-169 – Cession d'un tronçon de la rue Ouellette du Domaine Manseau

CONSIDÉRANT QU'une demande a été faite par M. Bernard Beauchamp, mandataire des propriétaires, Corinne Beauchamp et Dominique Daniel de l'immeuble situé au 1466 de la Source, laquelle consiste à acquérir un tronçon de la rue Ouellette, plus particulièrement une partie du lot rénové numéro 3 443 443 (ancien lot no. 872-18) situé entre sa propriété et le 2919, rue Ouellette;

CONSIDÉRANT QUE cette transaction a pour but simplement d'agrandir sa propriété;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas d'objection à la cession de ce tronçon à la condition que la municipalité conserve une servitude de passage d'une largeur de 5,00m sur la longueur du lot pour procéder à l'entretien du fossé existant;

CONSIDÉRANT QUE le Directeur des Services techniques recommande au Conseil de procéder à la cession du dit tronçon.

En conséquence,

Il est proposé par Manon Desnoyers, district 3

Appuyé par Benoît Ricard, district 6

Et résolu

Que la Municipalité autorise la cession d'un tronçon de la rue Ouellette du Domaine Manseau pour un montant de 100.\$

QUE les requérants auront à déboursier tous les frais inhérents (notaire, arpenteur, lotissement, etc.) et un changement d'adresse s'imposera puisque le 2919 rue Ouellette a façade principale sur la rue de la Source.

QUE le Maire et le directeur général/secrétaire-trésorier soient autorisés à signer les documents afférents à cette transaction.

ADOPTÉE

7.4

07-09R-401 Autorisation de transmettre le dossier du 2899 rue Aram aux avocats.

CONSIDÉRANT QU' il y a eu construction en 1979 sans permis ;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire a changé la fenestration en 1983 et 1994, toujours sans permis ;

CONSIDÉRANT QU'il y a eu plusieurs rapports d'inspection ;

CONSIDÉRANT QU'à ce jour il n'y a pas eu de demande de permis ;

En conséquence,

Il est proposé par Josée Bélanger, district 5

Appuyé par Céline Daigneault, district 4

Et résolu

QUE la Municipalité autorise l'inspecteur municipal à transmettre ce dossier à nos avocats Dunton Rainville afin d'obtenir un jugement exécutoire de la Cour supérieure afin de fermer ce dossier du 2899 rue Aram.

ADOPTÉE

7.5

07-09R-402 Autorisation de transmettre le dossier du 4332 rue Honti aux avocats.

CONSIDÉRANT QUE le 28 mai 2005 un rapport d'inspection a été envoyé au propriétaire ;

CONSIDÉRANT QU'il y a eu un émission de constat le 4 août 2005 ;

CONSIDÉRANT un deuxième rapport d'inspection le 15 mai 2006 non réclamé, et envoyer par huissier le 30 octobre 2006 ;

CONSIDÉRANT QU'aucun changement n'a été fait ;

En conséquence.

Il est proposé par Stéphane Breault, district 2

Appuyé par Josée Bélanger, district 5

Et résolu

QUE la Municipalité autorise l'inspecteur municipal à transmettre ce dossier à nos avocats Dunton Rainville afin d'obtenir un jugement exécutoire de la Cour supérieure afin de fermer ce dossier du 4332 rue Honti.

ADOPTÉE

7.6

07-09R-403 Autorisation d'émettre un constat d'infraction pour le 2987 rue Claude, Domaine des Deux Lacs

CONSIDÉRANT QU'un permis de rénovation a été demandé le 1^{er} mars 2005 pour rénovation et construction d'un cabanon;

CONSIDÉRANT QU'il y a eu inspection le 24 janvier 2006;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ne sont pas encore fait ;

CONSIDÉRANT QUE cette situation constitue une infraction au règlement de zonage numéro 377 en vigueur;

En conséquence,

Il est proposé par Céline Daigneault, district 4

Appuyé par Louis Thouin, district 1

Et résolu

QUE la Municipalité autorise l'inspecteur municipal à émettre un constat d'infraction au propriétaire du 2987 rue Claude, domaine des Deux Lacs.

ADOPTÉE

7.7

07-09R-404 *Autorisation d'émettre un constat d'infraction pour le 3071 Route 346*

CONSIDÉRANT QU'un émission de rapport d'inspection no. 3213 a été émis le 27 juin 2007 pour une piscine gonflable non clôturée;;

CONSIDÉRANT QUE le 17 août 2007, il n'y a pas encore de clôture;

CONSIDÉRANT QUE cette situation constitue une infraction au règlement de zonage numéro 377 en vigueur;

En conséquence,

Il est proposé par Manon Desnoyers, district 3

Appuyé par Benoît Ricard, district 6

Et résolu

QUE la Municipalité autorise l'inspecteur municipal à émettre un constat d'infraction au propriétaire du 3071, route 346.

ADOPTÉE

7.8

07-09R-XXX *Cession d'une partie de la rue Victoria en faveur de M. Réjean Lévesque*

Ce point est retiré.

LOISIRS ET CULTURE

(Point 8)

8.1 *Suivi des dossiers en cours.*

8.2

07-09R-405 *Renouvellement de prêt à usage – Halte de verdure*

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec consent un prêt à usage à la Municipalité de Sainte-Julienne depuis plusieurs années (site de la Halte de Verdure);

CONSIDÉRANT QUE ledit prêt à usage est arrivé à échéance ;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec offre de renouveler ledit prêt, et ce, à titre gratuit, seulement des frais administratifs de 500.\$ plus les taxes applicables seront facturés, pour la période débutant le 1^{er} août 2007 et se terminant le 31 juillet 2012 ;

En conséquence,

Il est proposé par Céline Daigneault, district 4

Appuyé par Manon desnoyers, district 3

Et résolu

QUE la Municipalité de Sainte-Julienne accepte de renouveler avec le Ministère des Transports du Québec ledit prêt à usage, dossier : 9 1980 01618 (Halte de Verdure) et ce, à titre gratuit, seulement des frais administratifs de 500.\$ plus les taxes applicables seront facturés, pour la période débutant le 1^{er} août 2007 et se terminant le 31 juillet 2012.

QUE le Maire et le secrétaire-trésorier/directeur général sont autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Julienne ledit prêt à usage.

QUE le secrétaire-trésorier/directeur général est autorisé à émettre un chèque au montant de 569.75\$ incluant un montant de 30.\$ représentant la TPS et un montant de 39.75\$ représentant la TVQ.

ADOPTÉE

8.3

07-09R-406 Mérite loisirs Lanaudois 2007

CONSIDÉRANT QUE dans l'édition spéciale de Mérite Loisirs Lanaudois, Loisir et Sport Lanaudière a rendu un hommage à madame Diane Le Menn, résidente de notre municipalité pour ses 28 ans de bénévolat au sein du mouvement scout de la région ;

En conséquence,

Il est proposé par Louis Thouin, district 1

Appuyé par Josée Bélanger, district 5

Et résolu

QUE la Municipalité adresse une lettre de félicitations à madame Diane LeMenn pour son implication auprès des scouts depuis 1979.

ADOPTÉE

8.4

07-09R-407 Fête des bénévoles

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité reçoit ses bénévoles annuellement ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité organise cette fête pour tous les organismes reconnus ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité tient à ce que cette fête des bénévoles soit le 2^{ème} samedi du mois d'octobre de chaque année ;

En conséquence,

Il est proposé par Josée Bélanger, district 5

Appuyé par Céline Daigneault, district 4

Et résolu

QUE la Municipalité fête ses bénévoles le 13 octobre 2007

QUE la Municipalité invite 5 membres de chaque organisme reconnu.

QU'un montant de 5 000\$ soit prévu pour couvrir les dépenses de cette fête à même le poste budgétaire 1 02 701 60 493.

ADOPTÉE

8.5

07-09R-408 Mandat au Groupe Leroux Beaudoin Hurens & Associés

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire réaliser un terrain sportif mixte soccer/football sur le site du terrain de base-ball actuel du Parc Quatre-Vents ;

CONSIDÉRANT la proximité de la Polyvalente Havre Jeunesse du parc municipal ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire bonifier le protocole d'entente en vigueur entre la Municipalité et la Commission scolaire des Samares afin d'accroître l'activité physique des élèves de l'école;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçue une soumission pour la dite étude de faisabilité ;

Il est proposé par Josée Bélanger, district 5
Appuyé par Benoît Ricard, district 6
Et résolu

QUE la Municipalité mandate le Groupe Leroux Beaudoin Hurens & Associés à déposer une demande d'aide financière auprès du Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, pour la construction d'un terrain mixte au Parc des Quatre-Vents.

ADOPTÉE

Période de questions et levée de l'assemblée

Point 9) **Période de questions**

Point 10)

07-09R-409 **Levée de l'assemblée ordinaire du 10 septembre 2007**

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour est épuisé;

Il est proposé par : Manon Desnoyers, district 3
Appuyé par : Benoît Ricard, district 6
Et résolu :

QUE l'assemblée ordinaire du 10 septembre 2007 est levée à 9h40.

ADOPTÉE

Pierre Mireault
Maire

Claude Arcoragi
Directeur général